

## **ARRETE DU MAIRE**

N° 2023- 343

Eric CHAUVET

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

3 ene Débit de boissons \_\_\_ groupe Monsieur le Maire. ELAMI, Corrante de la Gaskrie Je soussigné\_ Ail'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à parking des alles Parcel Tulian Du 1 décembre - 14 nos à 210; al décembre la a-21000 Veuillez agréer, Monsieur le Maire, I' expression de mes sentiments respectueux. Le 28/11/202° ARRETE DU MAIRE Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD. Vu I 'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance nº 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE: BELLEGARD'ELFE est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du \_ \_ groupe 12/2023 de Noha 21h le 03/12/2023 de Nha 19 h Parking des Alaes Parcel Tullian Dule 01/12/2023 de Mha 91h le 02/12/2023 de Noha 21h Al occasion de Marché de Noël 2023 A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs. 28 NOV. 2023 Fait à Châteaurenard, le L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

PUBLIÉ LE 30 NOV. 2023

Ampliation sera a dressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD.
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE PRESENT DE BOISSONS